# ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DU PIC St LOUP

# REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur de l'Association sportive du Golf du Pic St Loup a été adopté lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2022

## 1. Convocation aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaire

La convocation est faite par voie d'affichage, sur les panneaux d'affichages des club house et par voie électronique au moins 15 jours avant la date fixée pour l'Assemblée.

Elle comporte la date, l'heure, le lieu de la réunion, l'ordre du jour et l'appel à candidatures.

## 2. Élections au Conseil d'Administration

### 2.1 Appel à candidatures :

L'appel des candidatures figure sur la convocation des Assemblées Générales.

### 2.2 Candidatures :

Les candidats au Conseil d'Administration de l'Association doivent faire leur demande par lettre simple adressée au Président ou par courrier électronique au Secrétaire.

Le jour de l'Assemblée Générale, le Président communique la liste des candidats ainsi que le nombre de postes à pourvoir.

Si le nombre de candidats est inférieur ou égal au nombre de postes à pourvoir, le vote peut se dérouler à main levée, sauf si un des participants réclame un vote à bulletin secret.

Si le nombre des candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir, le vote à bulletin secret sera organisé.

### 2.3 Renouvellement

Le mandat des membres du Conseil d'Administration est de **3 ans**.
Le renouvellement des membres du Conseil d'Administration s'effectue chaque année par tiers.
Les deux premières années du renouvellement, le tiers des sortants est tiré au sort.

## 3. Élections du bureau

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un bureau composé de :

Un/une Président (e), Un/ une Vice-Président (e), Un /une secrétaire, Un/une trésorier (e) et, éventuellement, Un /une secrétaire adjoint, Un/une trésorier (e) adjoint.

### 3.1 **Élection du Président**

L'élection se fait par bulletin secret, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second tour.

### 3.2 **Élection des Vice -Président, Trésorier, Secrétaires et adjoints**

Les élections se font à main levée pour les postes ou il n'y a qu'un seul candidat, à bulletin secret s'il y a plusieurs candidats

## 4. Les Commissions

Le **Conseil d'Administration** est chargé de déterminer les **commissions** nécessaires au bon fonctionnement de l'Association. Il a le loisir, à tout moment, d'en modifier le nombre et la nature ainsi que les modalités de fonctionnement. Le Conseil d'Administration désigne les Présidents des Commissions qui, s'ils ne sont pas membres dudit CA y sont régulièrement invités. Les présidents des commissions peuvent aussi être invités au Bureau du CA.

4.1 Commission Communication
4.2 Commission Mécénat et sponsoring
4.3 Commission Passion
4.4 Commission Loisirs
4.5 Commission Sportive et Compétitions :

Il est chargé de promouvoir l'organisation des compétitions, amicales et fédérales.
En collaboration avec les Pros du golf, il doit participer à l'organisation des entraînements et à la composition des équipes et aider au fonctionnement de l'école de golf.
Il est assisté dans ces tâches par :

- Un référent école de golf
- Un Capitaine des équipes jeunes
- Une Capitaine des équipes femmes
- Un Capitaine des équipes hommes
- Un Capitaine des équipes séniors

**Fait à St Gély du Fesc**

Le 30 mars 2023

Le Président
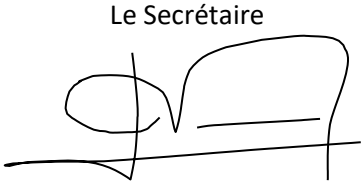
Le Secrétaire